PRÉFET
DES VOSGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges

Commune de URIMENIL
Plan Local d'Urbanisme

SERVITUDES

Date d'émission : 30/12/2024
N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi.

Légende

A4 : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux

A5 : Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables ©ARS de Lorraine

- Périmètres rapprochés
- Périmètres éloignés

EL7 : Servitudes d'alignement

I4A : Servitudes RTE : transport d'énérgie électrique haute tension

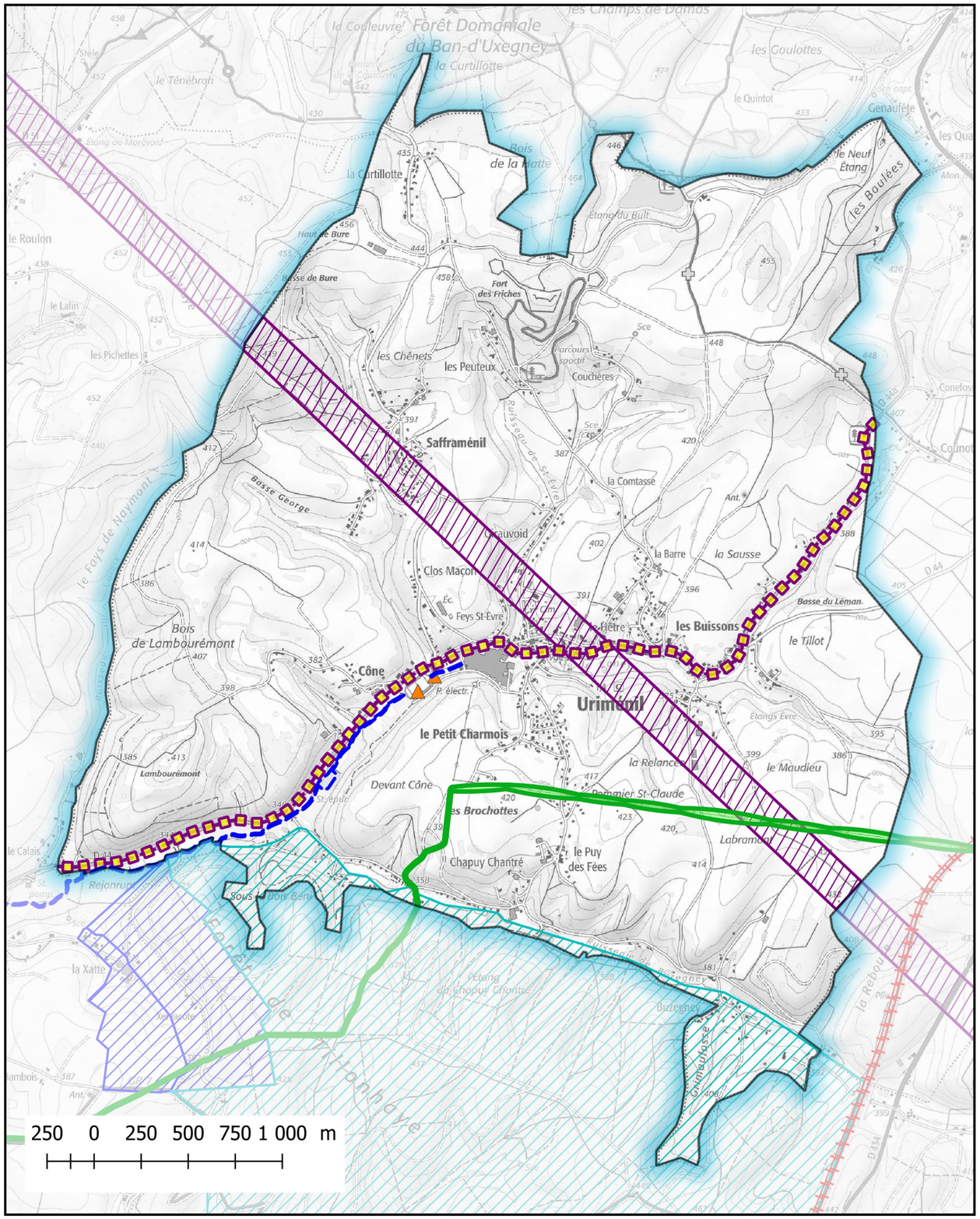
I4B : Servitudes de distribution d'énérgie électrique

I5 : Servitudes gaz - Canalisation de distibution

JS1 : Servitudes de protection des installations sportives

PT2 : Servitudes de protection des centre radio-électiques d'émission et de réception contre les obstacles

PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications



L'article A 126-1 du code de l'urbanisme relatif à la légende des servitudes d'utilité publique (SUP) a été modifié par l'arrêté du 22 octobre 2018.
Les codes alphanumériques attribués à chaque SUP sont désormais fixés par la nomenclature nationale consultable sur le site GéoInformations.

Conception : DDT88 / SCTS / BDM - 30/12/2024
Sources : ©IGNF BDCARTO 3-1 2015® / ©ARS / DDT des Vosges
X:\50_Commune\88\DONNEES_INTERNES\201008_ATLAS_SUP.qgz